



Retard paiement solde salaires après licenciement économique

Par sigma83

Bonjour,

Le 19 mars 2009 ma société à été mise en liquidation judiciaire, le 30 avril les documents concernant mon solde de salaires, mes congés et mes indemnités sont parvenus à mon domicile avec le montant devant me parvenir dans quelques jours.

Ne voyant rien venir depuis 3 semaines, je suis allée voir le Mandataire et la j'ai appris que le Juge Commissaire avait bloqué les règlements pour tous les salariés car il y a un problème avec mon ex employeur.

Le Mandataire ne sait pas quand nous serons payés, est-il possible de saisir le Tribunal ? de porter plainte pour non paiement et à qui ?

Par jrockfalyn

Bonjour,

Le mandataire étant substitué dans les obligations de l'employeur, il vous est possible de l'assigner devant le conseil des prud'hommes (y compris en référé s'il n'y a pas de contestation sur le montant des salaires).

Cordialement

Par sigma83

Bonjour,

Merci pour votre réponse, je vais donc attendre encore quelques jours et ensuite je retournerais voir le Mandaire afin de trouver une solution et suivre votre certainement votre conseil

Merci